

Académie de POITIERS
Collège Denfert-Rochereau
31 rue Jean Jaurès
BP 36
79400 Saint-Maixent l'Ecole

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 4 juillet 2022

Année scolaire : **2021 - 2022**

Numéro de séance : **05**

Date de transmission de la convocation aux membres : **24 juin 2022**

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) : **non**

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. PAIRAULT Alain**

Secrétaire de séance : Mme GAVENS

Quorum (13 ou 16) : **16**

Nombre de présents : **18**

Ordre du jour

1) Préambule :

- Approbation du PV du CA du lundi 4 avril 2022 (Conseil d'Administration n°4).

2) Fonctionnement général

- Convention de mise à disposition de logements dans les collèges publics en faveur des réfugiés ukrainiens (Etat-Conseil Départemental-Collège-Escale),
- Date de fermeture de l'établissement pendant les congés d'été,
- Renouvellement des contrats de droit public (pour les assistants d'éducation),
- Modifications du règlement intérieur.

3) Vie pédagogique et éducative

- Périodes de stage d'observation d'un milieu professionnel : calendrier 2022/2023,
- Manuels scolaires,
- Vacances apprenantes : autorisation de recrutement,
- Régularisation de la DGH (pour information).

4) Vie budgétaire et financière :

- Crédits globalisés,
- Conventions :
 - Avec la communauté de commune pour l'usage du centre aquatique,
 - Mise à disposition du self pour le centre aéré (été 2022),
 - Convention partenariat avec le Lycée Elie Vinet dans le cadre de la certification en langue italienne,
 - Contrat pour le photocopieur de l'administration (location pour 5 ans),
 - Convention de marché des produits d'entretien,
- DBM,
- Prélèvement,
- Subvention exceptionnelle de 150€ à l'association sportive du collège Denfert Rochereau.

5) Questions diverses

Annexes : 0

- Motions [nombre – titre) : **0**

PRESENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juillet 2022

NOM, Prénom, Fonction	Présent	Excusé	Absent	Remplacé par : Nom - Prénom -Fonction
Président				
M. PAIRAULT Alain, Chef d'Etablissement	X			
Représentants de l'Administration				
M. BRUNET Patrick, Principal Adjoint	X			
Mme MARCHANDIER Patricia, Gestionnaire	X			
Mme MORIN Véronique, Directrice SEGPA		X		
M. TRUQUIN Florent, Conseil. Princip. d'Education		X		M. ERNAULT
Représentants personnels ATOSS				
Mme BREITEL Stéphanie				
Mme JOSSE-MAZURE Cindy				
Mme PROUDHON Marine	X			
Représentants des collectivités territoriales				
M. RENOUX Jean-François, Conseiller Départemental	X			
Mme MISSIOUX Marie-Pierre, Conseiller Départemental				
M. BAUDRY Maire	X			
M. BRISSON André Conseiller Municipal				
Personnalités qualifiées				
M. RIERA Jean-Claude	X			
Représentants des personnels				
Mme BUSSE Nadine, Professeure	X			
Mme COUTANT Adeline, Professeure	X			
Mme. DESCHENE Christelle, Professeure	X			
M. DOVERGNE Florent, Professeur			X	
Mme PASSEGUE Sophie, Professeure	X			
Mme AUGRIS Juliette, Professeure	X			
M. DUFOUR Mikaël, ASSEDU	X			
Représentants parents d'élèves				
Fédération P.E.E.P.				
Mme GARREAU Angèle				
Mme GAVENS Angeline	X			
Mme LERAULT Virginie				
Mme ECALLE Nathacha				
Fédération F.C.P.E.				
Mme GEAY Aline		X		MME MAGOT Laure
Mme LARABI Zaïa	X			
Mme PIERRE Aline			X	
Représentants Elèves				
Mme COUFFIGNAL Marinette			X	
Mme PORTIER Lou-Anne	X			
M. MICHELET Lucas			X	

I - Préambule

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 17 h 45 et fait lecture de l'ordre du jour en déclinant les points rajoutés. Mme Angeline GAVENS accepte d'assurer le secrétariat de séance.

➤ **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 avril 2022.**

M. le Président rappelle les principaux points abordés lors de la séance du 4 avril 2022.

Le procès verbal de la séance du 4 avril 2022 est adopté ainsi que l'ordre du jour suivant :

Aucune remarque n'est faite pour le PV du CA du 4/04/2022.

Vote d'approbation du PV de CA :

Vote Pour : 18 Contre : Abstention : 0

M. le Président présente l'ordre du jour de la séance du 4 juillet 2022 :

1) Préambule :

- Approbation du PV du CA du lundi 4 avril 2022 (Conseil d'Administration n°4).

2) Fonctionnement général

- Convention de mise à disposition de logements dans les collèges publics en faveur des réfugiés ukrainiens (Etat-Conseil Départemental-Collège-Escale),
- Date de fermeture de l'établissement pendant les congés d'été,
- Renouvellement des contrats de droit public (pour les assistants d'éducation),
- Modifications du règlement intérieur.

3) Vie pédagogique et éducative

- Périodes de stage d'observation d'un milieu professionnel : calendrier 2022/2023,
- Manuels scolaires,
- Vacances apprenantes : autorisation de recrutement,
- Régularisation de la DGH (pour information).

4) Vie budgétaire et financière :

- Crédits globalisés,
- Conventions :
 - Avec la communauté de commune pour l'usage du centre aquatique,
 - Mise à disposition du self pour le centre aéré (été 2022),
 - Convention partenariat avec le Lycée Elie Vinet dans le cadre de la certification en langue italienne,
 - Contrat pour le photocopieur de l'administration (location pour 5 ans),
 - Convention de marché des produits d'entretien,
- DBM,
- Prélèvement,
- Subvention exceptionnelle de 150€ à l'association sportive du collège Denfert Rochereau.

5) Questions diverses

- Ajout de deux questions diverses : régularisation de l'acte n° 74 et une question posée par les représentants des personnels.

I - Fonctionnement général

➤ **Convention de mise à disposition de logements dans les collèges publics en faveur des réfugiés ukrainiens (Etat-Conseil Départemental-Collège-Escale).**

M. Le Principal présente la convention relative à la mise à disposition de logements dans les collèges publics en faveur des réfugiés ukrainiens.

Cette convention implique les signataires suivants :

- Préfecture des Deux-Sèvres,
- Conseil départemental du 79,
- Collège Denfert Rochereau,
- Association l'Escale ayant en charge l'accueil des réfugiés ukrainiens.

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 83

Commentaires :

✚ Néant

➤ **Date de fermeture de l'établissement pendant les congés d'été.**

M. le Principal informe les membres présents du CA que l'établissement sera fermé du 13 juillet (au soir) au 24 août 2022 (réouverture au public le mercredi 24/08)

La collectivité, les services départementaux de l'Education Nationale ainsi que la gendarmerie de Saint Maixent l'Ecole seront informés des permanences téléphoniques dites de sécurité.

Les membres du CA approuvent les dates de fermeture au public présentées.

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 84

Commentaires :

✚ Néant

➤ **Renouvellement des contrats de droit public ASSEDU(S).**

M. le Principal informe les membres du CA du renouvellement des contrats des Assistant d'Education à hauteur de 6,5 postes, dotation allouée par les services du rectorat.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à recruter et/ou à renouveler les contrats des ASSEDUS à hauteur des dotations allouées à l'établissement.

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 77

Commentaires :

✚ Néant

➤ **Modifications du règlement intérieur.**

M. le Principal présente les modifications suivantes :

- Chapitre II : Hygiène et sécurité
3/ Sécurité des personnes et des biens, colonne « élève »

Téléphone portable

- Conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, il est interdit d'utiliser les téléphones portables dans l'enceinte du collège. Ils doivent être rangés, éteints et non visibles dans les locaux. Il en est de même pour les appareils audio-portatifs.
- De plus, il est interdit de prendre quiconque en photo.

- Chapitre III : Organisation pédagogique et éducative
4/ Exercice des droits et devoirs, b) Tenue

b) Tenue

Les membres de la communauté scolaire doivent porter une tenue correcte et adaptée au contexte scolaire.

c) boissons et nourritures

L'introduction dans l'établissement de boissons et d'aliments sucrés et salés est interdite pour des raisons de santé et de sécurité. Seuls les goûters encadrés par les professeurs feront exception.

Les élèves doivent porter une tenue correcte et adaptée à un contexte scolaire excluant les tenues trop décontractées et/ou trop dénudées.

Le port du couvre-chef (exemples : bonnet, casquette, capuche de blouson ou de sweat, ...) est interdit dans les locaux.

Ils doivent respecter les règles d'hygiène et de

Les représentants légaux veilleront à ce que leur enfant porte une tenue adaptée à un contexte scolaire et adopte un comportement respectant les règles d'hygiène et de savoir-vivre qui excluent, par exemple, l'usage d'un vocabulaire grossier, les attitudes irrespectueuses.

Les modifications du règlement intérieur présentées sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 66

Commentaires :

✚ Néant

II– Vie pédagogique et éducative.

➤ **Périodes de stage d'observation d'un milieu professionnel : calendrier 2022/2023.**

M. Le Principal présente les périodes de stage d'observation pour l'année scolaire 2022/2023 :

- pour les élèves de 3^{ème} : du 5 au 9 décembre 2022,
- pour les élèves de 3^{ème} SEGPA, calendrier communiqué selon 3 périodes :
 - du 14 au 26 novembre 2022,
 - du 6 au 18 mai 2023,
 - du 9 au 17 mai 2023.

Ce calendrier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 85

Commentaires :

✚ Néant

➤ **Manuels scolaires.**

M. Le Principal informe les membres du CA que nous avons procédé, pour l'année scolaire 2022-2023, à l'achat en Histoire d'un manuel aux éditions Hachette Educ pour le niveau 3^{ème} sur le budget 2021-2022 selon les références suivantes :

- **Auteur(s)** : Aurélien Cador, Blandine Legoff, Christèle Thiriet, Emmanuelle Ruiz, Etienne Cahu, Fanny Maillo-Viel, Laurence Fouache, Ludovic Vandoolaege, Marielle Héland, Nathalie Plaza, Nicolas Barthelemy, Philippe Hamelin, Philippe Nken Ndjeng, Sonia Laloyaux, Stéphane Guerre, Stéphane Vautier, Séverin Ledru-Milon, Thomas Deguffroy, Vanessa Tant, Vianney Orjebin, Virginie Estève, Véronique Teychenné
- **Date de parution** : 01/04/2021
- **Collection** : Histoire-Géographie-EMC (Plaza)
- **Classe** : 3^{ème}
- **Matière Librairie** : Histoire/Géographie
- **Année de parution** : 2021
- **Éditeur** : Hachette Educ

et pour un montant de 2850 euros.

Ce choix de manuel scolaire est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 80

Commentaires :

✚ *A noter l'insuffisance des crédits d'état alloués sur ce poste de dépenses.*

➤ **Vacances apprenantes : autorisation de recrutement.**

M. le Principal présente cette action déjà réalisée en 2021-2022. Le programme est présenté (voir pièce jointe) ainsi que les besoins de recrutement en RH :

- recrutement à hauteur de 36 heures pour le 1^{er} degré (3 professeurs des écoles sur 4 matinées)
- recrutement à hauteur de 21 heures pour le 2^{de} degré (7 professeurs du collège)
- recrutement de prestataires à hauteur 6748 euros.

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer toute convention et tous contrats nécessaires au recrutement des vacataires ou des intervenants extérieurs ainsi qu'à la mise en paiement des heures effectuées (3 professeurs des écoles pour un volume de 36 heures, 7 professeurs du collège pour un volume de 21 heures, des intervenants extérieurs pour un volume équivalent de 6748 euros).

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à procéder au recrutement des vacataires et des intervenants extérieurs et à signer toutes les conventions et les contrats nécessaires.

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 78

Commentaires :

✚ Néant

➤ **Régularisation de la DGH (pour information).**

M. Le Principal informe les membres du CA des récents réajustements de la DGH.

La dotation globale horaire reste inchangée. Le volume d'HSA est modifié selon le format suivant :

- 0.5h dédiée à la 2^{ème} heure de chorale,
- 3.75h dédiées en 5^{ème} pour la constitution de groupes en lettres,
- 0.25h dédiée au latin en 5^{ème}.

Le volume d'HSA réservé est d'un montant de 6.75 HSA dont 1.5 HSA réservées à la mise en œuvre d'un cycle de natation en 5^{ème}.

Commentaires :

✚ Néant

IV – Vie budgétaire et financière.

➤ **Répartition des crédits globalisés d'état.**

Mme la Gestionnaire présente l'évolution des crédits depuis 2013 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
manuels scolaires	6134,14	760,00	4534,55	32038,05	19451,45	22287,65	17920,4	14412,18	6965,07	2850
reprographie	903,62	943,80	912,45	961,95	968,55	981,75	914,10	1100	900	1598
cartons correspondance	1063,24	1006,20	1163,00	2000,00	1400,00	1320,60	1085,90	2000	1000	957
stages	350,00	350,00	450,00	310,00	0,00	0,00		0	0	0
projets établissements	1050,00					2020,00				0
Subvention totale	9501,00	3060,00	7060,00	35310,00	21820,00	26610,00	2000	900	900	0

M. le Principal informe que la dotation des crédits globalisés d'état, pour l'année 2022, est nulle.

Après plusieurs échanges avec les services de la DIBAG du rectorat de Poitiers, le chef d'établissement en sa qualité d'ordonnateur a demandé l'autorisation de déspecialiser certains reliquats :

- au titre du « projet d'établissement » pour un montant de 227.5 euros,
- au titre de « devoirs faits » pour un montant de 800 euros.

La répartition des crédits globalisés suivante est présentée :

	Etat des reliquats	Dépenses à engager pour la rentrée 2022	SOLDE
Manuels scolaires	3301,59	2850	451,59
Cartons de correspondance	409,06	1598	-1188,94
Droit reprographie	166,85	957	-790,15
Total	3877,5	5405	-1979,09

	Reliquats	Affectation des crédits
Stages	530,69	500
Manuels Scolaires (solde D5)	451,59	451,59
Projets établissement	999,08	227,5
Devoirs faits	999,00	800

1979,09

Demande de déspecialisation

Cette répartition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 87

Commentaires :

✚ Néant

➤ **Convention avec la communauté de commune pour l'usage du centre aquatique de la CC du HVS.**

M. Le Principal présente la convention de mise à disposition du centre aquatique Aqua Severa pour l'année 2022-2023, selon les modalités suivantes :

- 12 créneaux de 2h alloués au collège Denfert Rochereau pour un cycle de natation en 5^{ème},
- un montant de 2 euros par élève et par séance.

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

Vote Pour : 18 Contre : Abstention : 0
Acte n° 82

Commentaires :

- ✚ A noter que ce cycle de natation concerne 152 élèves de 5^{ème} pour un montant de 3648 euros (hors coûts de transport).
- ✚ Cette projection est très inquiétante et ne sera guère tenable sur le plan budgétaire dans les années à venir.
- ✚ Un point sera fait avec la direction de l'éducation du CD 79 dès réception des premières factures.

➤ **Convention de mise à disposition du self pour le centre de loisirs de la CC du HVS (été 2022).**

Suite à une demande du centre de loisirs de la CC du HVS, le restaurant scolaire du collège Denfert Rochereau sera mis à disposition selon la convention cadre et tripartite présentée :

- période du 11 juillet 2022 au 12 août 2022,
- pour un montant de 0.12 euros par usager et par jour.

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

Vote Pour : 18 Contre : Abstention : 0
Acte n° 81

Commentaires :

✚ Néant.

➤ **Convention de partenariat avec le Lycée Elie Vinet de Barbezieux dans le cadre de la certification en langue italienne.**

M. le Principal présente le contenu de cette convention dans le cadre des examens du CELI (certificats de langue italienne).

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

Vote Pour : 18 Contre : Abstention : 0
Acte n° 91

Commentaires :

✚ Néant.

➤ **Contrat pour le photocopieur de l'administration (location pour 5 ans).**

Le photocopieur de l'administratif devant être renouvelé, Mme la Gestionnaire présente les différentes options possibles. Parmi les solutions étudiées, l'offre de Central Copie a été retenue :

- Photocopieur à impression à froid,
- Coût annuel de 2179 euros pour un prévisionnel de 814256 copies sur 5 ans (dont 343602 copie « couleur »),
- Jugée trop couteuse l'option Agrafage n'est pas retenue.

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer ce contrat.

Vote Pour : 18 Contre : Abstention : 0
Acte n° 90

Commentaires :

✚ Néant.

➤ **Convention de marché des produits d'entretien.**

Mme la Gestionnaire informe les membres du CA de l'arrivée du terme du marché des produits d'entretien.

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à adhérer au prochain marché négocié dans le cadre du groupement d'achat AGAPE79.

Vote Pour : 18 Contre : Abstention : 0
Acte n° 88

Commentaires :

✚ Néant.

➤ **DBM pour information.**

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES
 POUR INFORMATION

BUDGET 2022		
	OBJET	MONTANT
Ouverture des crédits	Classe transplantée	582.40
Ouverture des crédits	PEEP Oradour	385
Ouverture des crédits	Participation des Familles Don Familles	212 106
Ouverture des crédits	Nettoyeur Vapeur	3690.62

➤ **Prélèvement sur Fonds de roulement.**

M. le Principal demande aux membres du CA l'autorisation d'effectuer un prélèvement sur les fonds de roulement d'un montant de 56000€.

PRELEVEMENT SUR FdR

SERVICE	OBJET	SOLDE	PRELEVEMENT	
GENERAL				
ALO	VIABILISATION			
		GAZ	20 000	
		ELEC	10 000	
		PRODUITS ENTRETIEN	3 700	
		VETEMENTS	300	
		MATERIEL INFORMATIQUE	2 000	
		SOUS TOTAL	36000	
	SRH	VIABILISATION		
			GAZ	1 100
			ELEC	15 000
		VETEMENTS	900	
		ENTREPRISE EXTERIEURE	1 000	
		PRODUITS ENTRETIEN	2 000	
		SOUS TOTAL	20000	
		TOTAL PRELEVEMENT SOLLICITE	56000	

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à effectuer un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 56000 euros.

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 79

Commentaires :

✚ Néant

➤ **Subvention exceptionnelle à l'Association sportive du collège Denfert Rochereau.**

L'AS du Collège Denfert Rochereau a organisé le mercredi 1^{er} mai 2022, une sortie à l'île d'Oléron.

M. le Principal propose aux membres du CA d'attribuer une subvention exceptionnelle, d'un montant de 150€, à l'association sportive du collège Denfert Rochereau.

A l'unanimité, les membres du CA autorise l'attribution de cette subvention exceptionnelle.

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 89

Commentaires :

✚ Néant

V – Questions diverses

➤ **Régularisation de l'acte 74**

M. le Principal informe les membres du CA d'une erreur dans la saisie de l'acte 74 relatif à l'adoption du compte financier avec la mention « sans réserve » non pas « avec réserve ».

➤ **Question posée par les représentants du personnel relative aux places de stationnement disponibles dans les rues adjacentes du collège.**

Les représentants des personnels interpellent les membres du CA sur les difficultés de stationnement, évoquant le nombre insuffisant de place de stationnement.

M. le Maire précise qu'un parking sous utilisé est disponible à 210 m du collège. Quant à la création de nouvelles places sur des espaces verts existants, M. le Maire indique que dans le cadre du réchauffement climatique, cette orientation ne semble pas adaptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h20

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Mme GAVENS

A. PAIRAULT